

# Amédée VII : 1383-1391

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **4 (1894)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« on que la différence pût consister précisément, dans  
« la substitution d'un titre personnel à l'énoncé de la  
« valeur, inscrit sur ceux-ci en caractères tels, et d'une  
« façon si apparente, qu'il constitue, en quelque sorte,  
« la pièce essentielle de l'avvers. »

Enfin M. Laugier, directeur du cabinet des médailles de la ville de Marseille, me dit <sup>(1)</sup> qu'il penche plutôt pour l'interprétation qui met en relation FERT avec la croix qu'on voit sur l'autre face; *fert*, il porte, aurait pour complément direct la croix figurée dans l'écu de Savoie <sup>(2)</sup>; il cite à l'appui de son explication un fait précis : les grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem inscrivaient sur leurs monnaies *Magnus magister Hospitalis et Sancti Sepulcri Hierusalem*; sur leurs sceaux de plomb, qui ne comportaient pas une légende aussi longue, ils mettaient *Hospitalis Hierusalem* et la représentation du Saint-Sépulcre, avec le Christ couché, continuait la légende au figuré en remplacement des mots *et Sancti Sepulcri*.

Toutes ces objections ont leur valeur et j'avoue qu'elles ont un peu ébranlé ma confiance dans la justesse de l'interprétation que j'ai proposée, sans cependant m'y faire renoncer. Comme je ne suis pas de ceux qui veulent avoir raison à tout prix et que je cherche seulement la vérité, je les soumets, telles quelles, à l'appréciation des numismates.

## AMÉDÉE VII

1383-1391

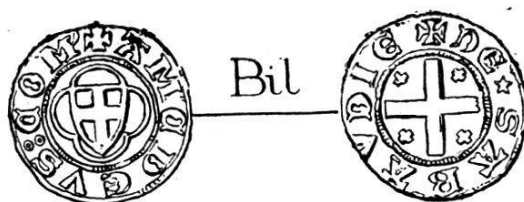
N° 50. Écu de Savoie dans un quadrilobe.

† AMEDEVS ∞ COM'

(1) Communication manuscrite.

(2) Je trouve pour la première fois cette explication dans *l'Essai sur Genève*, de SENEBIER (*Journal de Genève* de 1788), travail réédité par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève en 1840, br. in-4, autog.

ᚱ. Croix plaine cantonnée de 4 croisettes.  
+ DE ★ SABAVDIE



Billon. Poids : 0,62-63. Assez bonne conservation. Ma collection.

Blanchet inédit. On trouve dans le grand ouvrage de Promis <sup>(1)</sup> que le 19 septembre 1390, la duchesse Bonne de Bourbon, régente pour son fils Amédée VII, absent, autorisa Mathieu et Jean di Bonaccorso Borgo à frapper certaines monnaies, à Nyon, de cette date jusqu'à Noël de la même année en les marquant d'une petite étoile ; pour les forts il est dit qu'ils seront semblables aux autres forts de Savoie sauf que *ante litteram C ubi incipit verbum A COMES ponatur una modica stella*, et pour les blanchets, *in quibus denariis albis ponatur loco croisete posite supra crucem sancti mauricii una modica stella*. C'est, à ma connaissance, la première ordonnance de Savoie qui mentionne la marque d'un maître de monnaie <sup>(2)</sup>. Ces pièces n'ont pas été retrouvées.

Le blanchet que je viens de décrire n'est certainement pas celui qui est prévu par l'ordonnance de septembre 1390, puisque ce dernier comporte une croix de Saint-Maurice. Pourtant la petite étoile, quoique placée à un autre endroit de la légende, me le fait attribuer aux mêmes maîtres, mais à une émission postérieure. De plus, le type en est tout nouveau ; les mêmes figures, l'écu à l'avers et la croix cantonnée de croisettes au revers, se trouvent sur des blanchets portant d'autres marques, les deux pièces en sautoir et le croissant, ou

(1) P. 103.

(2) Je rappelle qu'en Savoie les marques étaient toujours personnelles et souvent temporaires.

n'en ayant aucune, pendant la période comtale du règne d'Amédée VIII, et je pense que notre pièce est la première en date de cette série.

Elle peut avoir été frappée entre le 4 janvier 1391, date à laquelle les deux frères associés furent autorisés à continuer leurs opérations jusqu'à nouvel ordre, et le 18 février de la même année où il leur fut enjoint de changer leur marque.

### **AMÉDÉE VIII, comte.**

1391-1416

N° 51. Dans une guirlande ouverte en haut formée de 6 lacs d'amour alternant avec 7 paires de feuilles, l'écu de Savoie penché, timbré du heaume; celui-ci est couvert de ses deux volets et surmonté de son cimier consistant en une tête de lion de profil, ornée d'un demi-vol dont 5 grandes plumes traversent la légende.

AMEDEVS ☉ DEI ☉ GRACIA ☉ COMES

℞. Croix de Saint-Maurice, cantonnée de 4 fleurs à 6 pétales, dans un double contour formé de 4 demi-cercles alternant avec 4 angles, ceux-ci accompagnés de 2 annelets.

+ SABAVDIE ☉ INITALIA ☉ MARCHIO

Argent bas. Poids : 1,98. Ma collection.

Variante de Promis V, 3, qui n'a que 4 grandes plumes sur le cimier.

N° 52. Armoirie comme au n° 51.

AMEDEVS ☉ DEIGRACIA ☉ COMES

℞. Comme au n° 51.

Argent bas. Poids : 2,02. Ma collection.

Autre variante, différant de Promis V, 3, par le nombre des plumes du cimier et par l'absence d'annelets entre DEI et GRACIA.